

## **Rapport de commission – Préavis n° 52-2014 – Aménagement et entretien du Parc Carl Sauter**

La commission s'est réunie le 14 avril 2014 à 18h30. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ali Korkmaz, Robert Mulopo, Florian Gruber, Gisèle Martin, Silvio Torriani, Reza Safai, Geneviève Bonzon et Véronique Bovey Diagne, présidente rapportrice.

La Municipalité était représentée par MM. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et environnement et Alain Peneveyre, chef du Service Environnement – Maintenance.

M. Dupuis explique que deux séances ont eu lieu avec les habitants du quartier. Ces séances ont permis de préciser certains aspects du projet selon les demandes des habitants. La participation était d'environ 40 personnes lors de la première séance et 25 personnes lors de la deuxième. Il y avait à la fois des parents, des propriétaires de chiens, des voisins, des promeneurs.

La séance de la commission a été précédée d'un parcours destiné à commenter les différents éléments du projet. Puis la commission a tenu séance in situ, ce qui lui a permis de prendre l'entière mesure de l'ambiance arborée du parc. La commission a tout d'abord parcouru, depuis la Grange de Florissant, le chemin de Broye, le chemin du Martinet, le Chemin de la Roche pour pénétrer dans le parc à son extrémité nord. Elle a ensuite parcouru le parc du nord au sud.

Chemin de Broye et chemin de la Roche : MM. Dupuis et Peneveyre ont montré tout d'abord la situation du parc, bordé de murs de soutènement importants le long du chemin de Broye et du chemin des Clos, puis la relation entre l'école enfantine du chemin de la Roche et le parc et la proximité entre le parc et deux propriétés privées, qui le jouxtent directement.

Il a été confirmé que le petit portail reliant le préau au parc serait maintenu, mais qu'il avait été décidé de ne pas aménager un accès direct public dans le parc depuis le chemin de la Roche. En effet, d'une part le corps enseignant n'est pas favorable à ce qu'un chemin public traverse le préau à cause des dérangements que cela causerait durant les heures d'école. D'autre part, ménager un accès dans le mur de soutènement situé au nord du préau causerait des dommages injustifiables aux deux tilleuls existants de par la différence de niveau entre le chemin de la Roche et l'intérieur du parc. La municipalité constate par ailleurs que la distance permettant de rejoindre l'entrée nord ou l'entrée sud du parc est très faible et ne commande pas de réaliser une entrée supplémentaire dans le parc.

Depuis le chemin de la Roche, la commission s'est rendue à l'entrée sud du parc.

### **Travaux de réaménagement**

Il est expliqué que le muret devant l'entrée sud sera réfectionné et que l'entrée sera pourvue d'une double barrière « en U » disposée en chicanes pour retenir les véhicules et « freiner » la sortie des enfants. Le chemin sera réfectionné avec du tout-venant, sans toucher aux racines des arbres. Le chemin principal de l'entrée sud à l'entrée nord sera pourvu d'un pavé de rive en granit des deux côtés afin de faciliter son entretien.

L'emplacement de l'ancien WC pour chiens, mis hors service il y a quelques années, sera conservé en légère dépression car cet emplacement recueille l'eau excédentaire lors des fortes précipitations. Les murets en maçonnerie le bordant seront simplement supprimés.

Dans la partie nord-est du parc, le chemin sera réfectionné sans pavés de rive. Deux nouveaux luminaires seront installés.

### **Mobilier**

Les bancs seront remplacés par des bancs en bois selon le souhait recueilli auprès des habitants, mais le modèle n'est pas encore arrêté. L'illustration figurant sur les documents distribués n'est qu'indicative. Les lampadaires existants ont été remplacés récemment et donnent satisfaction. Ils ne seront pas changés. Un lampadaire mal placé sera déplacé. Les deux nouveaux luminaires seront du même modèle.

Trois jeux « fitness » seront posés dans la partie nord-est.

La place de jeux existante sera complètement réaménagée. Elle sera aménagée dans un grand rectangle qui sera bordé d'une barrière en bois avec portail de manière à la protéger des chiens. Ainsi, chacun aura sa place. Les jeux seront changés. Un jeu combiné et des balançoires sont prévus. Entre ces installations, l'équipe d'Environnement – Maintenance confectionnera un parcours à l'aide du tronc du sapin blanc tombé accidentellement en février. Le sol sera en copeaux de bois.

Deux tables de pique-nique du même modèle que celles posées à Verdeaux sont prévues une dans la partie nord-est et une au nord de la place de jeux.

Les poubelles seront également remplacées par le modèle utilisé dans la commune, avec un couvercle vert comme dans tous les parcs.

Le pavillon ne sera pas aménagé car le GAF s'est déclaré non intéressé à gérer ce local. Il servira cependant de dépôt pour du matériel pour l'école. Un coffret électrique sera posé contre la façade, sur suggestion du GAF, pour d'éventuelles manifestations dans le parc. Il sera également utile à l'équipe d'entretien.

Un contact a eu lieu avec une représentante du Service cantonal Immobilier, patrimoine et logistique, Division monuments et sites. Cette spécialiste a conseillé que la barrière donnant sur le chemin du Clos soit remplacée par une barrière métallique qui sera réalisée dans le style des barrières existantes le long du chemin du Clos.

La place dallée sur le local du transformateur électrique n'est pas du ressort de la commune, mais des SIE. L'étanchéité et l'écoulement doivent être refaits, mais le projet ne prévoit aucun aménagement sur cette place.

La fontaine existante hors service sera remise en état et adaptée en circuit fermé pour éviter une consommation d'eau excessive (= eau non potable). L'écoulement de la fontaine doit être complètement refait.

Une fontaine à boire à bouton presseur sera installée en plus à proximité du pavillon.

### **Plantations, abattages, élagages**

Une expertise des arbres a été effectuée. Sur cette base, il a été décidé que les abattages seraient réduits au minimum :

- un frêne commence à pencher du côté du chemin du Clos et sera abattu.
- Le sapin blanc, que l'expert avait identifié comme dangereux est déjà tombé.
- Les autres arbres seront conservés, y compris le Séquoia côté sud du parc.
- Le Catalpa côté sud du parc, partiellement sec, sera conservé car il constitue un refuge pour les insectes et les oiseaux, mais ses grandes branches seront supprimées car elles sont dangereuses.
- A l'entrée sud du parc, les deux grands Catalpa sont en mauvais état et remplis de béton (qui était la technique utilisée dans le temps). Ils seront enlevés et remplacés par deux arbres de grande dimension. Lors des séances publiques, une divergence est apparue au sujet de l'espèce à choisir pour cette replantation : divergence entre les tenants de l'existant qui trouvaient adéquat de replanter des Catalpa et d'autres personnes estimant plus important de favoriser la biodiversité en plantant deux chênes. Il est en conséquence demandé aux membres de la commission de se prononcer sur leur préférence entre ces deux espèces.

Un élagage des ifs existants sera échelonné sur trois ans afin de les régénérer. Tous les autres végétaux existants seront conservés.

### **Questions des commissaires**

En dehors des heures d'école, notamment les samedis-dimanches et durant les vacances scolaires, est-il envisageable de laisser les portails ouverts afin que le public puisse passer depuis le chemin de la Roche directement dans le parc ? Non, il n'est pas souhaité ouvrir les portails afin de limiter les déprédations.

Le poste « Arborisation » (15'000.-) inclut-il les élagages et abattages ? Oui.

Quelle est la part des travaux qui sera effectuée par l'équipe Environnement – Maintenance ? Il est expliqué que des travaux tels que la confection du parcours entre les jeux, la réfection des pavages autour de la fontaine ainsi que les élagages des ifs seront confiés à Environnement – Maintenance, en particulier pour former les apprentis.

Quand les travaux vont-ils commencer ? Il est prévu que les travaux commencent cet été pour se terminer avant la fin de l'année.

Pour la place de jeux, la commune a-t-elle entendu parler d'un système qui émet des ultrasons, utilisés pour éviter le rassemblement de jeunes dans certains endroits ? Un commissaire suggère qu'un tel appareil soit par exemple programmé pour fonctionner la nuit, de manière à éviter aussi que les animaux sauvages ne souillent la place de jeux. Les représentants communaux n'ont pas connaissance d'une utilisation de cet appareil dans les places de jeux. Mais ils retiennent que si le système de clôture prévu ne fait pas ses preuves, un tel système pourrait être étudié ultérieurement.

A-t-il été envisagé de mieux tirer parti de la proximité entre le préau de l'école et le parc, par exemple en liant les deux (Par exemple, il pourrait y avoir des marquages au sol, marelle ou autre, dans le préau qui servirait de complément à la place de jeux du parc, en dehors des heures d'école) ? La réponse est négative : la pratique actuelle est de ne pas aménager les préaux des écoles en places de jeux car ni les enseignants ni les services communaux ne le souhaitent, les enseignants car il est difficile ensuite de gérer les préaux et les services communaux par crainte de déprédations supplémentaires.

## Remarques

Un commissaire trouve que la couleur verte des poubelles communales est particulièrement criarde et propose d'utiliser une teinte plus neutre dans cet environnement naturel, comme par exemple le gris anthracite.

Un commissaire suggère qu'une plaque rappelle l'histoire du parc à l'attention de ses utilisateurs.

Sur le choix de l'essence des arbres de l'entrée sud, il est relevé que le parc est un parc historique avec de grands arbres typiques du 19<sup>ème</sup> siècle : séquoias, catalpas, ifs. Certes, le parc joue un rôle pour la biodiversité mais il ne s'agit pas d'une forêt. Le catalpa est une essence qui produit en été une floraison spectaculaire qui souligne l'entrée principale du parc, alors que le chêne n'a pas de floraison. *décorative.*

Le modèle de bancs figuré sur les documents distribués est très forestier et il est suggéré de rechercher un banc plus approprié au caractère 19<sup>ème</sup> siècle du parc.

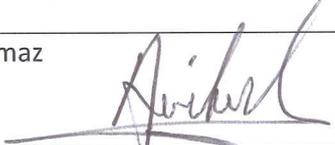
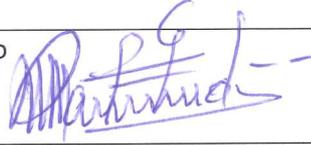
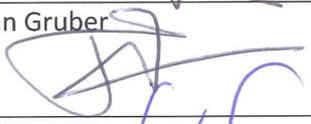
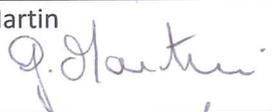
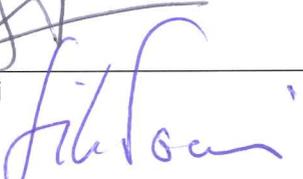
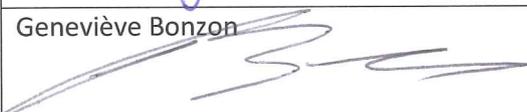
## Délibérations de la commission

La commission émet les recommandations suivantes à l'attention de la Municipalité :

- Dans le but de respecter le caractère historique du parc, les commissaires, à l'unanimité, choisiraient de replanter deux catalpas de part et d'autre de l'entrée nord. Ils recommandent cependant de planter un chêne à un autre emplacement du parc, par exemple à la place du frêne qui sera abattu, pour favoriser aussi la biodiversité.
- Les commissaires recommandent de choisir des bancs ayant un aspect esthétique en accord avec le caractère du parc.
- Les commissaires proposent de poser dans le parc une plaquette ou un panneau qui rappelle l'histoire du parc.
- Les commissaires sont d'avis que la place située sur le transformateur électrique est potentiellement attractive (coucher du soleil, place mal utilisée aujourd'hui) et proposent d'y installer un jeu d'échecs et un banc.

La commission espère que ces recommandations seront intégrées dans la réalisation à venir.

En définitive, c'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 52-2014.

Ali Korkmaz 	Robert Mulopo 
Florian Gruber 	Gisèle Martin 
Silvio Torriani 	Reza Safai 
Geneviève Bonzon 	Véronique Bovey Diagne, Présidente rapportrice 